Enseignants 1^{er} degré Remplaçant en mission de soutien



Guide utilisateurs

<u>Connexion et identification à l'application Chorus-DT : https://portail.ac-rennes.fr/</u> Vos identifiants de webmail académique vous permettent d'accéder à l'application



A la création d'un ordre de mission, le type de mission à sélectionner est « **OM Personnels itinérants**. » Dans ce cas, à la validation de votre ordre de mission par le SAFD, **l'état de frais se génère automatiquement** et est rapidement traité.

L'ordre de mission est donc <u>le seul document à faire valider</u> par le valideur hiérarchique (VH1), <u>lorsque</u> tous les déplacements ont été effectués, sinon il sera refusé.

CHORUS-DT envoie des mails automatiquement sur votre messagerie <u>webmail académique</u> « @ac-rennes.fr » présente dans votre fiche profil. Cette adresse est obligatoire et non modifiable. Ces notifications vous permettent de suivre vos paiements et aussi de vous informer d'une demande de modification d'un dossier (statut = R-Révision). Il est donc important de la consulter régulièrement ou de la faire suivre vers la messagerie que vous utilisez.

1. Création de l'ordre de mission permanent (OMP)

Si l'agent peut prétendre aux frais de déplacement, l'OMP est établi par la circonscription d'affectation. Il est établi pour une durée allant de la date de début de la mission jusqu'à la fin de l'année scolaire.

2. Création d'un ordre de mission mensuel type « personnels itinérants »

Lorsque l'OMP est au statut « validé », vous pouvez créer vos ordres de mission mensuels.

A la fin de chaque mois, l'ordre de mission mensuel (OM) doit être créé par le missionné puis validé par un « valideur

hiérarchique » (VH1) et enfin par le service gestionnaire (SAFD).

Sur la page d'accueil, cliquer sur « Ordre de mission », puis sur « Autre »

💿 Initialisation à partir d'un ordre de mission

Création d	'un nouvel OM -	NOM PRENOM (NUMEN)			
PRESTATI	ON PRINCIPALE					
	° 🛪	•	© (A)		🔵 🔘 Aut	tre
et enfin sur «	Document vierge x	>				
	bocument vierge »					
	Création d'u	in nouvel OM - N	OM PRENOM (NI	JMEN)		
	PRESTATIO	N PRINCIPALE				
		◎ 🛪	(<u> </u>)	(A)		Autre
	CRÉATION	D'UN NOUVEL OM				
	💿 Documei	nt vierge				

SAFD ce.safd@ac-rennes.fr

A. Onglet général

- Modifier le type de mission :

Destination principale : Indiquer votre département ou la mention « académie de Rennes » si vous intervenez sur plusieurs départements.	Chorus Ordre de Missio Departmente Temperature Prestations	on DH3XH (NOM PRENOM) Saisie des étapes Frais pr	
Sélectionner « OM Personnels itinérants » dans le menu	Destination principale Type de mission Objet de la mission	OM Classique OM Stage Formation Initiale	
Une fenêtre s'ouvre, cliquez sur « oui ».		OM Personnels litherants OM Ponctuel OM régularisation Tournée Etranger	

Rattacher son OMP à un OM :

Lorsque vous avez indiqué votre destination principale et le type de mission, vous devez choisir votre OMP de référence.



Toutes les informations que l'OMP contient pré-remplissent votre OM.

Vous ne devez pas modifier les champs suivants : objet de la mission, enveloppe de moyens et code activité.

- Destination principale :

Renseigner votre circonscription (IEN ...). Si vous exercez vos fonctions sur plusieurs circonscriptions, indiquer le département. Dans tous les cas, elle correspond à la destination saisie dans votre OMP.

- Dates de la mission :

Un ordre de mission mensuel commence toujours le 1^{er} jour du mois et se termine le dernier jour du mois concerné.

Départ le	01/09/2019	08:00	\odot
Retour le	30/09/2019	18:00	\odot

B. Onglet Indemnités Kilométriques

Les trajets se déclarent à partir de la **commune** de l'établissement de résidence administrative (RAD) ou familiale (RF) et la **commune** de l'établissement où s'effectue le complément de service (la ou les communes des établissements d'affectation secondaire).



C. Onglet Frais

Cliquer sur « Créer » pour choisir le frais que vous voulez déclarer.

Diplicements Temporary			
Général 🔰 Indemnités kilométriques 🕒 🗢 Frais prévisio	onnel His	torique	
Créer Générer frais		Détail des frais saisis 001	
Date Type de frais	Montant TTC		
06/09/2019 BAT Bateau (payé par missionné)	8.00 €	VIIIe ACADEMIE DE RENNES (FRANCE GRA	
Sélectionner la date précise d	Montant TTC 8.00 EUR (EURO)		
déplacement puis, le montant	Montant TVA 0.00 D0 - Pas de TVA 💙		
	deplacement puis, le montaire du muis.		
Overstitté - Mettre 1		Montant à rembourser 8.00 EUR	
Quantité : Mettre 1	Commentaire Trajet:		
Un commentaire est obligatoi	ire.		

Les pièces justificatives

Les **<u>originaux des pièces justificatives</u>** sont obligatoires pour la mise en paiement : tickets de transport en commun, tickets de bateau, etc. Vous devez les transmettre par courrier au SAFD à l'adresse suivante :

Direction académique - SAFD

8 bis, rue des Champs de Pies – BP 2369 - 22023 Saint-Brieuc cedex 1

Envoi de l'ordre de mission en validation hiérarchique (VH1)

Rappel : votre VH1 est l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de votre circonscription (ou son secrétariat s'il a délégué ses droits).

Cliquer sur « valider/modifier » en bas de votre ordre de mission, et passer au statut: Attente de validation VH1

	Statut du document Nº MIIS3D
	Le statut du document 1 - Création
	Vous souhaitez :
	Passer au statut : 2 - Attente de validation VH1
	Passer au statut : RA - Demande de réservation agence
	🔇 Passer au statut : F - Annulé
Statut du document Nº MUS3P	X
Le statut du docum	ent 1 - Création
Vous avez demandé à passer au sta	atut 2 - Attente de validation VH1
Commenta	II faut ensuite choisir votre VH1
	dans la liste, nuis « confirmer le
Destinate	in a hongoment de statut »
Destinata	
	Prévenir le destinataire par un e-mail
	🗇 Ne pas prévenir le destinataire
	Confirmer le changement de statut

Votre OM est maintenant transmis au VH1 qui le transmettra au service gestionnaire pour traitement puis paiement.

SAFD ce.safd@ac-rennes.fr

Astuce : Modifier un dossier rejeté

Un dossier rejeté ne doit pas faire l'objet d'un nouvel OM mais vous devez le corriger.

Si votre OM est au statut « R – Révision», il fait l'objet d'un <u>mail envoyé sur votre messagerie académique</u>. Consultez le <u>motif du refus</u> en cliquant sur l'onglet <u>« historique »</u>.

Chorus ordre de Mission MUS3P (NOM PRENOM)				3P (<u>NOM PRENC</u>	M)	Coût tota	al prévisionnel de la mission 8.0)0 € sion
	Général	1 demi	n <mark>ités kilo</mark> mét	triques	Frais prévisi	onnel Historiq		sion
	Date		Niveau	Statut	Nb jours	Nom	Destinataire	
I5/10/2019 13:16 I5/10/2019 13:16 Image: Second content of the supprimer votre déplacement du 00/00/0000, l'administration ne rembourse pas de trajets de la commune de la résidence administratives vers la commune de la résidence familiale. Cordialement Image: Second content of the supprimer votre déplacement du 00/00/0000, l'administration ne rembourse pas de trajets de la commune de la résidence familiale. Cordialement					*			
	15/10/2019	13:15	000	2 - Attente d	0	NOM PRENOM	NOM DU VH1	
	15/10/2019	10:39	900	1 - Création	0	NOM PRENOM		

Plateforme Assistance informatique Formulaire en ligne : http://assistance.ac-rennes.fr 0809 103 500

> Plateforme Assistance informatique Formulaire en ligne : http://assistance.ac-rennes.fr 0809 103 500